



صندوق الٲيداع والتديبر
+٠١١٤٢+ | ٢٠٠٠ ٨ ٢٠١١٨٨٢
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION

Rapport d'activité 2017



الصندوق الوطني للتقاعد والتأمين
+٠١١٤٢+ +٠١٤٢٠+ | +٠١٤٢١ ٨ ٤٠١١٠٠
CAISSE NATIONALE DE RETRAITES ET D'ASSURANCES

EXTRAIT DU DISCOURS
DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI
QUE DIEU LE GLORIFIE



« L'objectif qui doit être recherché par toutes les institutions, c'est d'être au service du citoyen »

« La réforme de l'administration requiert un changement dans les comportements et les mentalités et des législations de qualité pour obtenir un service administratif public efficace au service du citoyen »

« L'administration électronique doit être généralisée selon une approche intégrée permettant aux différents départements et aux divers services un accès commun aux informations »

« La régionalisation avancée, devenue une réalité tangible, constitue la pierre angulaire sur laquelle l'Administration doit s'appuyer pour rapprocher le citoyen des prestations et des services et du centre de décision »

Extrait du Discours prononcé par SM le Roi Mohammed VI à l'occasion de l'ouverture de la 1^{ère} session de la 1^{ère} année législative de la 10^{ème} législature (14 octobre 2016)



Le mot du Directeur Général de la CDG

M. Abdellatif Zaghoun

Une mission éminemment sociale reflétant la volonté de la CDG de renforcer davantage son rôle de Tiers de confiance et d'accompagnateur des pouvoirs publics dans le développement de la prévoyance sociale dans notre pays.



La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA), Organisme géré par la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) à travers son Pôle Prévoyance, continue de jouer un rôle de premier plan dans le paysage de la prévoyance sociale au Maroc.

Une mission éminemment sociale reflétant la volonté de la CDG de renforcer davantage son rôle de Tiers de confiance et d'accompagnateur des pouvoirs publics dans le développement de la prévoyance sociale dans notre pays. Ainsi, l'année 2017 a vu l'achèvement réussi du projet de centralisation de la gestion des rentes Accidents du Travail, ainsi que la gestion efficace et efficiente des régimes et fonds de prévoyance sociale gérés par la CNRA comme le Fonds d'Entraide Familiale (FEF) et le fonds d'aide directe aux veuves (DAAM) ayant connu un développement considérable de leur volume d'activité.

Les réalisations et la réussite des missions de la CNRA tiennent certes à l'agilité et à la performance de la plateforme de gestion multi-régimes et multi-fonds de la CDG, basée sur une structure organisationnelle moderne, un système d'information agile et un dispositif de gouvernance administrative et financière obéissant aux meilleures

pratiques. Une plateforme ayant obtenu la double certification de son Système de Management de la Qualité, selon la norme ISO 9001 version 2015, ainsi que de son Système de la Santé et de la Sécurité au Travail, selon la norme OHSAS 18001 version 2007.

Elles sont aussi et surtout le fait de l'abnégation et du dévouement dont font preuve les femmes et les hommes du Pôle Prévoyance de la CDG, en total alignement avec nos valeurs de solidarité et de citoyenneté.

Pour finir, je tiens à remercier tous nos partenaires, pouvoirs publics, ministères, associations représentant nos clients, partenaires sociaux et fournisseurs qui nous soutiennent chaque jour pour offrir un service public agile et efficace au citoyen.



صندوق الابداع والتدبير
+212 5 2000 1 2000 A SOUITAAI
CAISSE DE DÉPÔT ET DE GESTION



Sommaire

3 EXTRAIT DU DISCOURS DE SA MAJESTÉ LE ROI MOHAMMED VI

5 LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA CDG

STRATÉGIE 2022 DE LA CDG DANS LE DOMAINE DE LA PRÉVOYANCE

10 Interview avec le Directeur du Pôle Prévoyance de la CDG

12 LES FAITS QUI ONT MARQUÉ L'ANNÉE 2017

LA CNRA, UN ORGANISME CHARGÉ D'UNE MISSION ÉMINEMMENT SOCIALE

15 Création et Champs d'intervention

15 Métiers de la CNRA

16 Chiffres clés 2017

UNE GOUVERNANCE ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE EFFICACE ET CONFORME AUX MEILLEURES PRATIQUES

19 Gouvernance administrative

20 Gouvernance financière

21 Organigramme du Pôle Prévoyance de la CDG

24 UNE PLATEFORME DE GESTION MULTI-RÉGIMES ET MULTI-FONDS

25 GESTION DE LA RELATION CLIENTÈLE

NOS PERFORMANCES DE GESTION

27 Retraite & Prévoyance

31 Gestion des Rentes

34 Gestion pour Compte de Tiers

NOS PERFORMANCES FINANCIÈRES

40 Bilan

42 Compte de Produits & Charges

43 Bilan synthétisé au 31/12/2017

44 Gestion financière

*STRATÉGIE 2022 DE LA CDG
DANS LE DOMAINE DE LA
PRÉVOYANCE*





Interview avec le Directeur du Pôle Prévoyance de la CDG **Mohamed Ali BENSOUDA**

Avant d'aborder la discussion sur le nouveau plan stratégique 2017-2022 de la CDG, pouvez-vous nous donner un aperçu sur l'évolution de l'activité de la CNRA et les événements majeurs l'ayant marquée au cours de l'année 2017 ?

Pour la 1^{ère} partie de votre question, concernant l'évolution de l'activité de la CNRA, il y a lieu de préciser que cette dernière a pu collecter, en 2017, en gestion propre, un montant global de 1.335,15 MDH, au titre de capitaux, primes et cotisations, et régler des prestations pour un montant 1.016,12 MDH, soit une évolution respective de 7,79% et 18,7% par rapport à l'année 2016.

Quant à la gestion financière, le portefeuille des placements de la CNRA se chiffre à 15.298,10 MDH, en hausse de 5,73% comparativement à l'exercice 2016, et a généré des produits de placements pour 733,81 MDH.

Concernant son activité en gestion pour compte de tiers, La CNRA a procédé, au paiement d'un montant de rentes, pensions, aides et avances de l'ordre de 1.006,51 MDH, en hausse de 16% par rapport à l'exercice 2016, au profit d'une population de 191.523 bénéficiaires.

S'agissant du 2^{ème} volet de la question, l'année 2017 a été effectivement riche en événements pour la CNRA, je citerai trois grands faits marquants.

Il s'agit d'abord de l'adoption du nouveau plan stratégique 2017-2022 de la CDG, ayant fixé une nouvelle vision stratégique pour le Pôle Prévoyance et pour la CNRA.

Ensuite, l'année 2017 a connu également l'adoption, par le conseil du gouvernement, du projet de loi modifiant la loi n° 41.10, fixant les conditions et procédures pour bénéficier des avances du Fonds d'Entraide Familiale, et qui vise, entre autres, à élargir le champ des bénéficiaires du Fonds à d'autres catégories.

Enfin, et dans le cadre de sa recherche constante de l'excellence, le Pôle Prévoyance de la CDG a réussi le maintien de sa double certification selon la norme ISO 9001 version 2015 et la norme OHSAS 18001 version 2007.

Mission

Assurer la gestion des régimes de retraites et des fonds de prévoyance confiés sous mandat tout en contribuant au développement économique, social et humain du pays.

Quel est l'objectif du nouveau plan stratégique 2017-2022 de la CDG, et quelle vision prévue pour le Pôle Prévoyance/CNRA ?

La CDG a effectivement mis en place un plan stratégique 2017-2022 ayant pour objectif de faire évoluer les modes d'intervention, au service de l'essor économique et social du Royaume.

A cet effet, la CDG s'est fixé comme vision stratégique, pour le métier de la prévoyance, de consolider son caractère de tiers de confiance, de renforcer sa position en tant que gestionnaire de référence des régimes de retraites et des fonds de prévoyance sociale et de partenaire de choix des pouvoirs publics dans la gestion des flux sociaux et des aides directes.

Vision stratégique

Consolider le caractère de Tiers de Confiance en tant que gestionnaire de référence des régimes de retraites et des fonds de prévoyance.

Vous avez évoqué, concernant la nouvelle vision stratégique, le fait de consolider le caractère de tiers de confiance. Pouvez-vous nous expliquer ce que cela implique concrètement ?

Effectivement, La consolidation du caractère de tiers de confiance est l'une des priorités de la CDG, notamment dans le domaine de la prévoyance. Elle sera concrétisée à travers les axes suivants :

- La pérennisation de la relation avec les clients en leur offrant une qualité de service au meilleur standard ;
- La consolidation des capacités opérationnelles dans la perspective d'accompagner les pouvoirs publics en matière de gestion des retraites et de transfert des flux sociaux tout en leur offrant un outil aux meilleures performances ;
- L'accompagnement des pouvoirs publics en tant qu'acteur central dans le chantier de la réforme des retraites et la consolidation de sa plateforme de gestion multi-régimes et multi-fonds afin de maintenir un mode de gestion moderne, efficace et transparent conforme aux meilleurs standards reconnus.

Les faits qui ont marqué l'année 2017

Faits Marquants

L'année 2017 a été caractérisée par plusieurs faits marquants :

- Ouverture d'une Agence relation clientèle à Laâyoune ;
- Signature d'une convention entre le Conseil National de l'Ordre des Notaires du Maroc et la CDG, portant sur l'adhésion des notaires du Royaume au Régime RECORE ;
- Organisation de 6 Caravanes Prévoyance durant l'année 2017 dans les régions de Khouribga, Agadir et El Jadida.



Système d'Information

- Développement et déploiement du service en ligne « suivi de dossiers » permettant aux clients de suivre les étapes de traitement de leurs dossiers depuis la réception jusqu'au dénouement;
- Développement et lancement de l'application mobile Smart CNRA ;
- Enrichissement du Système d'Information par de nouvelles fonctions ayant une grande valeur ajoutée pour les métiers : livraison de la plateforme pour servir la majoration révisée, la gestion du produit FEF, la relation clientèle et le Centre d'Acquisition Numérique (Projet Centralisation des Rentes).

Prix & Reconnaissances

- Obtention de la certification du Système de Management de la Qualité, selon la norme ISO 9001 version 2015, dont le périmètre couvre les activités relatives à l'ensemble des produits et services ;
- Obtention de la certification du Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail, selon la norme OHSAS 18001 version 2007, dont le périmètre couvre l'ensemble des activités pour le siège, l'Agence de Rabat et le Restaurant d'Entreprise.



***LES FAITS QUI ONT MARQUÉ
L'ANNÉE 2017***

LA CNRA, UN ORGANISME CHARGÉ D'UNE MISSION ÉMINEMMENT SOCIALE

La Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances (CNRA) est un établissement public doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière, créé par le Dahir n° 1.59.301 du 27 Octobre 1959, tel qu'il a été complété et modifié par le Dahir 131.14.1 du 31 juillet 2014, et confié pour gestion à la Caisse de Dépôt et de Gestion.



Création et champs d'intervention

La CNRA a pour missions :

- La réception des capitaux constitutifs des rentes allouées en réparation d'Accidents du Travail (AT) ou de Maladies Professionnelles (MP) et des rentes allouées en réparation d'Accidents de la Circulation (AC) ou allouées par décisions judiciaires en réparation d'accidents de droit commun. L'article 2 du Dahir instaure l'obligation à la charge des entreprises d'assurance et de réassurance de verser à la Caisse, les capitaux constitutifs des rentes AT & MP.
- L'émission des combinaisons d'assurances ayant pour objet :
 - Le paiement de capitaux ou de rentes constitués au moyen de cotisations perçues et capitalisées ;
 - Des assurances de rentes immédiates viagères ou temporaires ;
 - Des assurances de rentes viagères différées en cas de vie, au moyen de versements uniques ou périodiques, lesquelles peuvent être servies en cas d'invalidité.
- La gestion, sans prise d'engagements financiers :
 - Des régimes créés en vertu de législations spécifiques ;
 - De tout autre régime ou prestation, à titre conventionnel.

Métiers de la CNRA

Conformément à ses missions originelles à vocation sociale, la CNRA intervient dans les domaines suivants :

- La gestion des rentes ;
- La retraite ;
- La gestion mandatée pour le compte de l'État ou de tiers.

Gestion des rentes

Rentes Accidents du Travail : la CNRA a pour rôle de recevoir les capitaux constitutifs des rentes allouées par décision judiciaire, en réparation d'Accidents du Travail ou de droit commun, et de servir ces rentes aux bénéficiaires.

Rentes Accidents de la Circulation : la CNRA a pour mission de recevoir, sous forme de capitaux, les montants des indemnités dues aux victimes ou à leurs ayants droit mineurs, et de les servir en tant que rentes aux bénéficiaires.

Retraite & Prévoyance

La CNRA œuvre pour garantir la promotion et la gestion de produits de retraite au profit des couches socio-professionnelles ne disposant pas encore de couverture retraite. Les principaux produits de retraite de la CNRA sont RECORE et FRAM :

« **RECORE** » **Régime Complémentaire de Retraite** : lancé en 1988, RECORE est un produit de retraite complémentaire, à adhésion facultative, conçu pour couvrir certaines catégories socio-professionnelles non éligibles aux régimes de base, ainsi que celles ayant un besoin additionnel en matière de retraite.

« **FRAM** » **Fonds de Retraite des Avocats du Maroc** : lancé en 1991, FRAM est un produit dédié aux avocats du Maroc, à l'exception de ceux de Casablanca. Il assure à l'avocat, titulaire, stagiaire ou à ses ayants droit, des prestations de retraite, d'invalidité ou de décès.

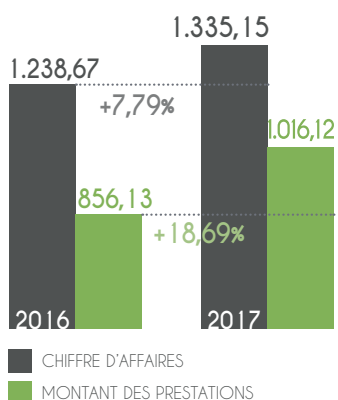
Gestion pour le compte de tiers

La CNRA met son expertise, en matière de gestion des fonds de prévoyance, au service de ses partenaires :

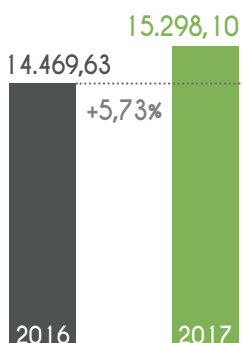
- Rentes AT/SAHAM Assurance ;
- Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca ;
- Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants ;
- Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers ;
- Gestion du Contentieux des Charbonnages du Maroc ;
- Gestion des Fonds du Travail ;
- Gestion du Fonds d'Entraide Familiale ;
- Gestion des pensionnés de la REDAL ;
- Daam Al Aramil.

Chiffres clés 2017 (en Mdh)

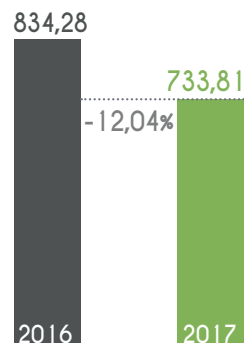
CHIFFRE D'AFFAIRES ET MONTANT DES PRESTATIONS



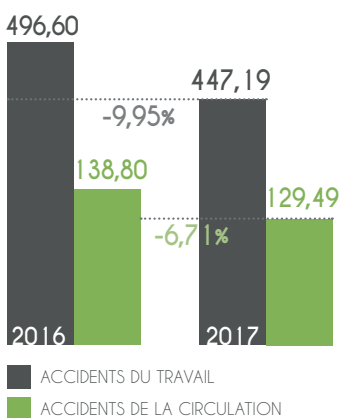
PORTFEUILLE DES PLACEMENTS



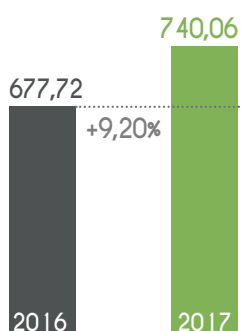
PRODUITS DE PLACEMENTS



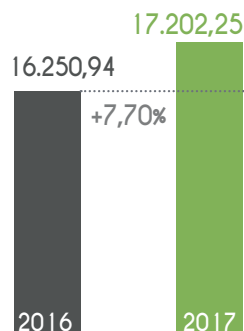
CHIFFRE D'AFFAIRES RENTES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET ACCIDENTS DE LA CIRCULATION



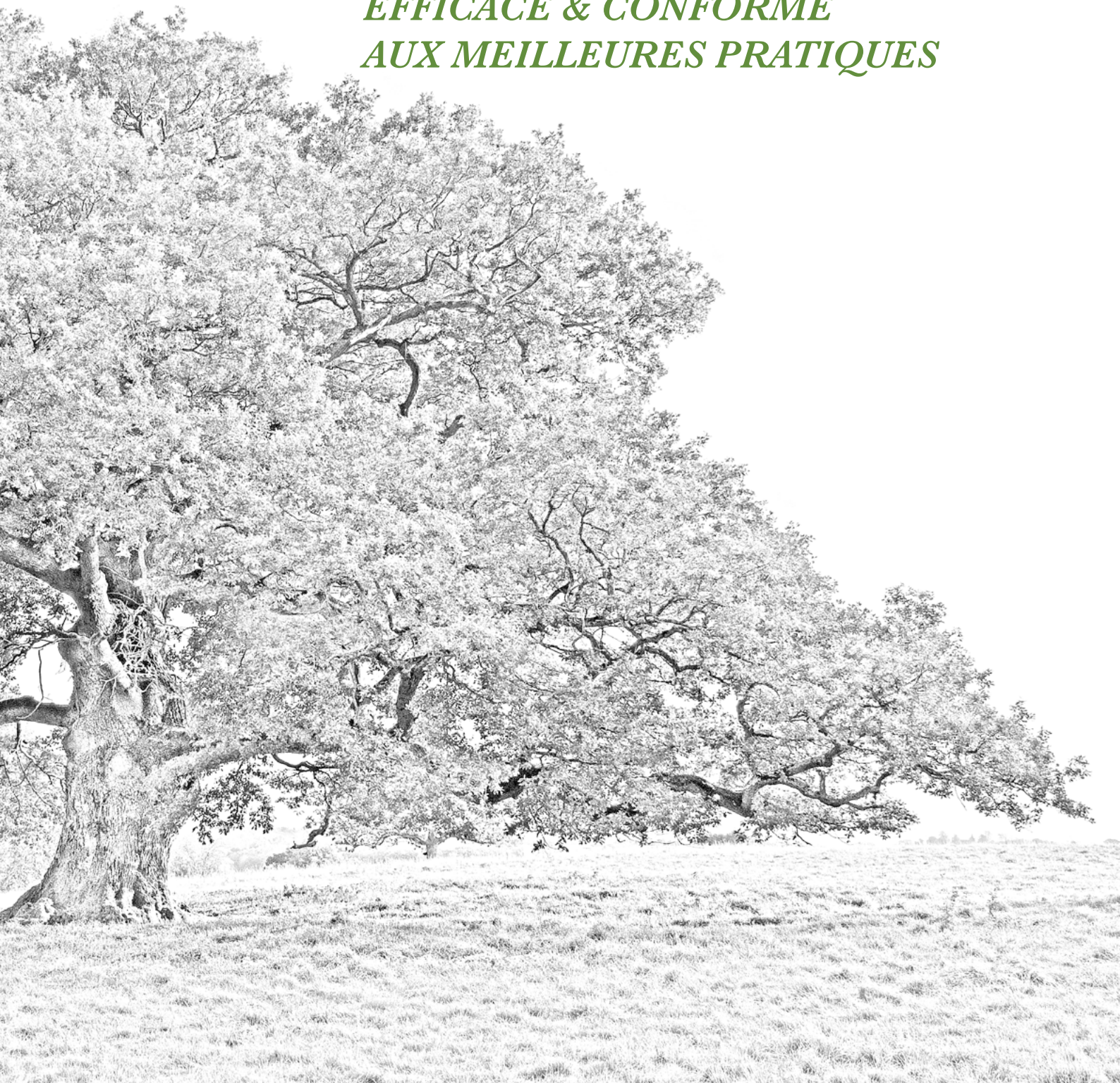
CHIFFRE D'AFFAIRES RECORE



TOTAL BILAN DE LA CNRA



*UNE GOUVERNANCE
ADMINISTRATIVE & FINANCIÈRE
EFFICACE & CONFORME
AUX MEILLEURES PRATIQUES*



Pour sa gestion de la CNRA, la CDG adopte un mode de gouvernance administrative et financière efficient et aligné sur les best practices :

- Séparation de la fonction gouvernante de la fonction exécutive ;
- Délimitation précise des pouvoirs et responsabilités ;
- Responsabilisation complète des instances et entités impliquées ;
- Un mode de délégation déclinant sur toute la structure de gouvernance, le processus de prise de décision et d'exécution ;
- Mise en place d'outils de reporting permettant d'instaurer le sens du compte rendu, du pilotage et du suivi ;
- Une communication financière adéquate vis-à-vis des différentes parties prenantes.

Gouvernance administrative

Comité de Direction

Composé de cinq membres et présidé par le Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion, le Comité de Direction de la Caisse Nationale de Retraites et d'Assurances se réunit autant que besoin et au moins deux fois par an. Il a pour prérogatives :

- D'examiner le rapport annuel d'activité de la Caisse et des Institutions qui en relèvent et d'arrêter les états de synthèse de l'exercice clos ;
- D'examiner et arrêter le budget et le programme d'actions de l'exercice suivant.

Par ailleurs, le Comité doit être consulté sur toutes les questions d'ordre général intéressant la Caisse, notamment :

- Les nouvelles combinaisons d'assurance à mettre en place ;
- Les projets visant la modification de l'organisation de la Caisse ;
- Les plans stratégiques ;
- Les stratégies de la gestion des portefeuilles financiers de la Caisse et des Institutions qui en relèvent.

Président

Monsieur Abdellatif ZAGHNOUN

Directeur Général de la Caisse de Dépôt et de Gestion

Membres

MM. Nouaman ALAISSAMI et Abdeljalil EL HAFRE

Ministère de l'Economie et des Finances

Madame Salima KHARBOUCH

Ministère du Travail et de l'Insertion Professionnelle

Madame Hafsa FEZZI

Ministère Délégué chargé des Affaires Générales et de la Gouvernance

Monsieur Rachid SADQUI

Cour de Cassation

Direction

Monsieur Mohamed Ali BENSOUDA

Directeur du Pôle Prévoyance de la CDG

Comité d'Audit et des Risques

Le Comité d'Audit et des Risques est chargé par le Comité de Direction de préparer et faciliter les travaux de contrôle et d'analyse incombant au Comité de Direction. Il veille à l'intégrité et à la fiabilité de l'information financière diffusée par la CNRA, en s'assurant en particulier de la pertinence et de la cohérence des normes comptables appliquées lors de l'établissement des comptes. Il examine le budget de la CNRA, le plan stratégique et le plan d'action annuel ainsi que la gestion financière. Il a également pour mission d'examiner toutes les opérations à caractères spécifiques, notamment les intégrations des caisses internes de retraite, le lancement de nouveaux produits, la tarification,...etc.

D'autre part, le Comité d'Audit et des Risques évalue les conclusions des rapports des auditeurs externes et émet un avis sur les conditions de leur nomination et engagement d'indépendance. Il approuve la charte d'audit interne et ses modifications, prend connaissance du plan pluriannuel d'audit, valide le plan d'audit interne annuel et suit son déroulement. Le Comité prend également connaissance du bilan annuel d'audit et des risques et des recommandations des fonctions d'audit interne, de gestion des risques, de contrôle permanent et de conformité et des autres organes de contrôle externes et veille à la mise en œuvre par l'organe de direction des actions correctrices préconisées.

Les membres du Comité d'Audit et des Risques sont nommés par le Comité de Direction pour une durée de 3 ans, renouvelable sur décision de ce dernier.

Le Comité d'Audit et des Risques se compose de trois membres de droit dont deux choisis par le Comité de Direction en son sein, représentant le Ministère de l'Économie et des Finances, ainsi que d'un membre indépendant externe.

Gouvernance financière

Comité de Pilotage : Instance suprême de pilotage de la gestion des régimes

Le Comité de Pilotage fixe les orientations à long terme, consolide la vision sur l'actif avec le profil et l'évolution des engagements du passif, pilote et suit le déploiement des stratégies d'investissement et s'assure du bon fonctionnement de la gouvernance ainsi établie.

Comité d'Investissement : Instance de décision pour les investissements

Le Comité d'investissement conçoit et met en œuvre les stratégies d'investissement sur délégation expresse de la part du comité de pilotage. Il émet des « principes d'investissement » qui encadrent sa politique d'investissement.

Comité ALM (Asset Liability Management) : plateforme technique qui consolide les contraintes liées au passif avec celles émanant de la gestion de l'actif

Le Comité ALM émet des recommandations au comité de pilotage afin de calibrer les décisions prises à l'évolution de la situation d'adossement Actif/Passif. Il assiste le comité d'investissement dans la recherche du degré d'équilibre entre la stratégie d'investissement et les objectifs de financement de la Caisse.

Comité de Suivi :

Le Comité de Suivi collecte et met à disposition des informations financières renseignant sur la gestion financière des actifs, la performance de la gestion et les risques encourus. Il assure la surveillance du respect, par le gestionnaire délégué, des obligations et engagements stipulés dans le mandat.

Organigramme du Pôle Prévoyance de la CDG



UNE PLATEFORME DE GESTION MULTI-RÉGIMES & MULTI-FONDS



Conscient du caractère éminemment social de sa mission et dans le cadre des hautes instructions Royales pour une administration publique efficace au service du citoyen, la CDG œuvre de manière continue à améliorer ses capacités de gestion technique, administrative et financière afin d'offrir un service public répondant aux meilleurs standards.

La CDG a ainsi inscrit parmi ses priorités stratégiques l'adoption d'un mode de gestion moderne, efficace et transparent des différents régimes et fonds de prévoyance gérés. A cet effet, la CDG a mis en place une plateforme de gestion multi-régimes et multi-fonds capable d'offrir une qualité de service de haut niveau basée sur une structure organisationnelle moderne, un système d'information agile et efficace et un dispositif de gestion de la Relation Clientèle qui répond aux meilleures pratiques.

Résultat du programme d'excellence du Pôle Prévoyance

- *Gestion par la Qualité Totale comme projet homogène* : Dans ce sens, le Pôle Prévoyance a pu certifier ISO 9001 version 2015 son système de management de la Qualité et OHSAS 18001 version 2007 son Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail.
- *Gestion Électronique des Documents* : A travers l'adoption du concept « Zéro papier » et la mise en place du Centre d'Acquisition Numérique équipé des dernières technologies comme une première dans le domaine de la prévoyance sociale au Maroc.
- *Mise en place d'un système d'information agile, capable d'absorber n'importe quel régime de retraite, quelle que soit sa taille ou son architecture* : Le Pôle Prévoyance de la CDG a modernisé son système d'information et a mis en place une nouvelle plateforme de gestion « l'Usine Retraite » reconnue au niveau national et international, capable de gérer n'importe quel régime de retraite, quelle que soit sa taille ou son architecture de manière agile et efficace.
- *Orientation Client* : Le Pôle Prévoyance de la CDG a entamé plusieurs actions pour être plus proche de ses clients et ce, à travers :
 - La mise en place d'un dispositif de gestion de la relation clientèle agile et multi-canal;
 - L'ouverture de nouvelles agences du Pôle Prévoyance, la dernière a été ouverte à Laâyoune;
 - L'organisation de la caravane de la prévoyance, jouant le rôle de l'agence mobile du Pôle dans tout le Royaume;
 - La digitalisation complète des services concernant ses clients.

Impact très positif sur les bénéficiaires

- *Généralisation de l'administration numérique et mise en place du suivi on-line des dossiers clients à travers les sites web de la CNRA et du RCAR et applications mobiles Smart CNRA/ Smart RCAR* : Le E-Service «Suivi des Dossiers» représente aujourd'hui la dernière étape dans la généralisation de l'administration numérique, puisqu'il s'ajoute à une panoplie de services électroniques offerts à nos clients : gestion des réclamations & demandes d'information, situation de compte, attestations, prise de rendez-vous...;
- *Éviter aux clients le déplacement en agences en utilisant les canaux distants* : 70% des demandes sont traitées via les canaux distants contre 30% en agences ;
- *Réalisations notables en cohérence avec la dimension sociale du Pôle Prévoyance de la CDG* :
 - Plus de 98% des demandes d'information sont traitées en moins de 48 heures ;
 - 83% des réclamations sont traitées en moins de 15 jours ;
 - Les réclamations ne dépassent pas 5% de l'ensemble des requêtes clients ;
 - Le taux de satisfaction clientèle atteint 97% pour la qualité de l'accueil, les espaces et les ressources humaines dédiées à l'accueil clients.

GESTION DE LA RELATION CLIENTÈLE

L'année 2017 a enregistré des évolutions importantes concernant la Relation Clientèle et a été marquée par plusieurs faits marquants :

- L'ouverture de l'agence de Laâyoune ;
- L'organisation de 6 Caravanes Prévoyance dans les villes de Khouribga, Agadir et El Jadida. Durant ces caravanes, 1.472 dossiers ont été traités et 782 personnes rencontrées, dont des représentants d'adhérents et d'associations ;
- La mise en place du module « Suivi de Dossiers » au niveau des sites web et sur le système d'information «Agily» ;
- L'organisation de 10 journées d'information au profit d'associations, adhérents et fédérations.

Principaux indicateurs de la relation clientèle

TAUX DE SATISFACTION DES CLIENTS (Qualité de l'accueil, espaces et ressources humaines dédiées)	97%
ACCUEIL (Nombre de clients du Pôle reçus au niveau de l'Espace Clients)	42.234
Agence de Rabat	21.671
Succursale de Casablanca	13.138
Antenne de Jerrada	7.351
Agence Laâyoune	74
NOMBRE DE REQUÊTES CLIENTS	72.796
Accueil Physique (Agences)	20.929
Canaux distants (Courrier, web...)	51.867



NOS PERFORMANCES DE GESTION



Principaux indicateurs Retraite & Prévoyance

RECORE	NOMBRE DES COTISANTS	CHIFFRE D'AFFAIRES	PRESTATIONS	PROVISIONS MATHÉMATIQUES
	+5,89%	+9,20%	+34,68%	+13,62%

FRAM	NOMBRE D'IMMATRICULÉS	CHIFFRE D'AFFAIRES	PRESTATIONS	PROVISIONS MATHÉMATIQUES
	+0,37%	-2,48%	+14,25%	+4,34%

VALEURS DU POINT RECORE

Après accord du Ministère de l'Économie et des Finances, les valeurs d'acquisition et de service du point RECORE ont été revalorisées, respectivement à **2,0757 DH** et **0,2039 DH**, à compter du **1^{er} janvier 2017**.

VALEURS DU POINT FRAM

La CNRA a procédé, après accord du Ministère de l'Économie et des Finances, au maintien des valeurs d'acquisition et de service du point relatives au régime FRAM, à compter du **1^{er} janvier 2017**, respectivement, à **1,9210 DH** et **0,1784 DH**.

RECORE : Régime Complémentaire de Retraite

Hausse de 5,89% du nombre des cotisants

L'année 2017 a enregistré 5.491 nouvelles affiliations à RECORE, portant ainsi à 56.790 le nombre total des cotisants au Régime, en progression de 5,89% par rapport à l'année 2016.

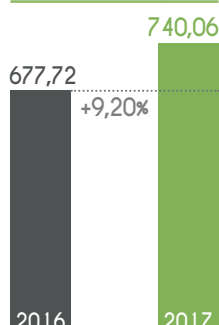
Hausse de 9,20% du chiffre d'affaires

En 2017, le régime RECORE a procédé à la collecte des cotisations d'affiliation et de validation d'un montant de 740,06 MDH contre 677,72 MDH en 2016, en hausse de 9,20%.

Hausse de 34,68% des prestations servies

En 2017, le nombre total de pensions nouvellement liquidées s'est élevé à 119 dont 87 pensions au titre de la retraite, 26 pensions au titre de décès, 5 pensions au titre de la réversion et une pension d'invalidité.

EVOLUTION
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
RECORE (en MDH)



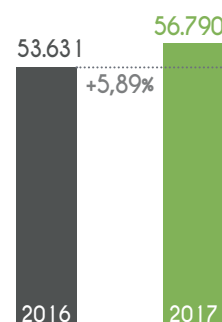
Parallèlement, il a été procédé à la liquidation de 2.083 dossiers relatifs à l'option « Capital », 762 dossiers concernant les rachats de cotisations, 47 dossiers de capital décès et 571 dossiers d'avance sur contrat RECORE.

Quant au montant des prestations réglées au cours de l'exercice 2017, il a atteint 338,43 MDH contre 251,29 MDH en 2016, soit une hausse de 34,68%. Cette hausse s'explique par l'augmentation des dossiers liquidés.

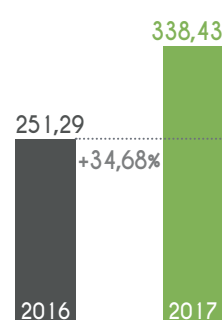
Hausse de 13,62% des provisions mathématiques

Les provisions constituées pour la couverture des droits des assurés s'établissent à fin 2017 à 4.593,08 MDH contre 4.042,32 MDH en 2016, soit une hausse de 13,62%.

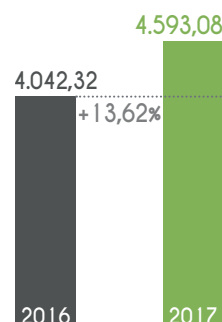
EVOLUTION DU NOMBRE
DES COTISANTS



EVOLUTION
DES PRESTATIONS (en MDH)



EVOLUTION
DES PROVISIONS
MATHÉMATIQUES (en MDH)



FRAM : **Fonds de Retraite des Avocats du Maroc**

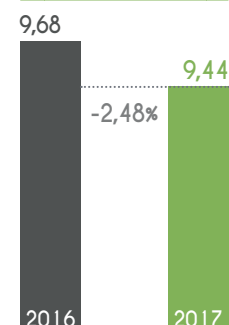
Légère hausse du nombre des avocats immatriculés

22 avocats se sont affiliés au FRAM en 2017, portant le nombre total des personnes immatriculées au Fonds depuis son entrée en vigueur, à 5.827 avocats.

Baisse de 2,48% du chiffre d'affaires

Les sommes recouvrées s'établissent à 9,44 MDH en 2017 contre 9,68 MDH en 2016, en baisse de 2,48%.

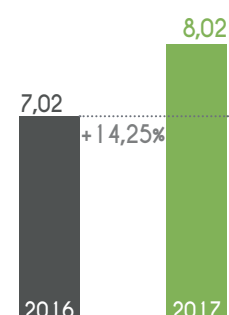
EVOLUTION
DU CHIFFRE D'AFFAIRES
FRAM (en MDH)



Hausse de 14,25% des prestations servies

La CNRA a procédé à la liquidation de 104 nouveaux dossiers au profit des bénéficiaires du FRAM dont 88 pensions de retraite, 10 pensions de décès et 6 pécules. Le nombre total des pensions liquidées jusqu'à fin 2017 est porté ainsi à 870, pour un total de prestations payées de 8,02 MDH contre 7,02 MDH en 2016, enregistrant une hausse de 14,25%.

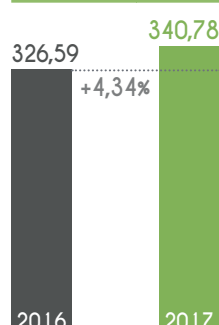
EVOLUTION
DES PRESTATIONS (en MDH)



Hausse de 4,34% des provisions mathématiques

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit à 340,78 MDH à fin 2017 contre 326,59 MDH en 2016, soit une hausse de 4,34%.

EVOLUTION
DES PROVISIONS
MATHÉMATIQUES (en MDH)



Addamane Al Hirafi

Au titre de l'année 2017, la quote-part de la CNRA dans les primes et cotisations collectées par le système Addamane Al Hirafi se chiffre à 0,41 MDH, en baisse de 12,77% par rapport à l'année précédente.

Au niveau des prestations, le montant total de prestations réglées s'élève à 5,11 MDH, dont 3,07 MDH sont supportés par SAHAM Assurance, conformément à la convention de coassurance conclue avec cette compagnie.

Le montant des provisions constituées, couvrant les droits des assurés, s'établit en 2017 à 61 MDH contre 61,09 MDH en 2016.

Prestations de la Caisse Interne de Retraites de l'OCP

La CNRA a procédé, en décembre 2012, à la prise en charge des prestations de la CIR de l'OCP, non transférées au RCAR, à savoir :

- La pension fixe au profit des actifs ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des actifs ;
- La pension fixe au profit des pensionnés ;
- Les majorations pour charge de famille au profit des pensionnés.

Le montant total des prestations réglées en 2017 s'élève à 319,40 MDH contre 308,45 MDH, un an auparavant.

En contrepartie des engagements pris, la CNRA a constitué à fin 2017, une provision technique de 7.399,85 MDH contre 7.613,17 MDH en 2016, en baisse de 2,80%.

Pensions Figées

Dans le cadre de la gestion de rentes figées, la CNRA a procédé, en 2017, au paiement de rentes figées d'un montant total de 6,98 MDH au profit de 246 bénéficiaires.

Le montant des provisions mathématiques constituées s'élève à 195,67 MDH contre 201,12 MDH en 2016. Ce montant est réparti comme suit :

Jorf Lasfar Energy Company	138,75 MDH
Office National des Chemins de Fer	30,63 MDH
Société d'exploitation des Ports (Ex : ODEP)	25,14 MDH
DRAPOR	1,15 MDH

Principaux indicateurs Gestion des Rentes

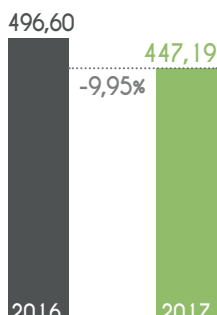
RENTES AT	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	CAPITAUX CONSTITUTIFS	PRESTATIONS RÉGLÉES	PROVISIONS MATHÉMATIQUES
	+6,46%	-9,95%	+25,65%	+18,49%

RENTES AC	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES	INDEMNITÉS REÇUES	PRESTATIONS RÉGLÉES	PROVISIONS MATHÉMATIQUES
	+4,11%	-6,71%	+14,06%	+4,20%

Accidents du Travail

Baisse de 9,95% des capitaux constitutifs

EVOLUTION
DES CAPITAUX
CONSTITUTIFS (en MDH)

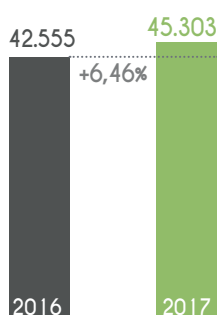


L'année 2017 a été marquée par une baisse du nombre des dossiers de 5,04% en comparaison avec l'année 2016, passant ainsi de 4.366 dossiers à 4.146 en 2017, ce qui a engendré une baisse de 9,95% des capitaux constitutifs reçus, qui ont atteint un montant de 447,19 MDH contre un montant de 496,60 MDH enregistré en 2016.

Les montants reçus dans le cadre de la centralisation des rentes AT ainsi que du transfert du stock accumulé, entre la date de promulgation de la nouvelle loi de la CNRA et la date de la signature de la convention tripartite CNRA-Compagnies d'Assurance-FMSAR, ont atteint 431,25 MDH.

Concernant les employeurs non assurés, la CNRA a reçu un montant de capitaux constitutifs de 0,68 MDH correspondant à 5 dossiers, en baisse de 54,55% par rapport à l'exercice 2016.

EVOLUTION DU NOMBRE
DE BÉNÉFICIAIRES



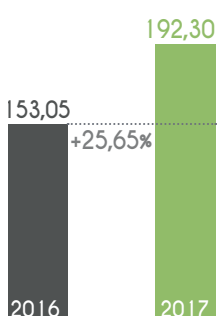
Hausse de 6,46% du nombre de bénéficiaires

La population des bénéficiaires de rentes Accidents du Travail s'établit à 45.303 contre 42.555 en 2016, en hausse de 6,46%.

A l'instar des années précédentes, la population des bénéficiaires de rentes AT reste constituée majoritairement des victimes qui représentent plus de 73%, avec un nombre total de 33.279.

Par ailleurs, l'âge moyen des bénéficiaires se situe à 62 ans pour les victimes, 65 ans pour les conjoints, 75 ans pour les ascendants et 13 ans pour les orphelins.

EVOLUTION DES
PRESTATIONS RÉGLÉES
(en MDH)



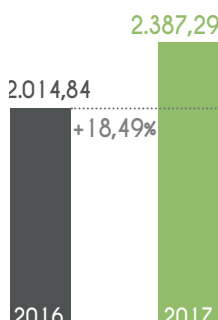
Hausse de 25,65% des prestations réglées

En 2017, le montant des prestations réglées, s'élève à 192,30 MDH contre 153,05 MDH un an auparavant, soit une hausse de 25,65%.

Hausse de 18,49% des provisions mathématiques

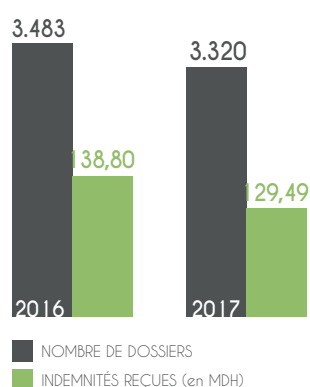
Les provisions mathématiques correspondantes aux rentes gérées ont atteint un montant de 2.387,29 MDH à fin 2017 contre 2.014,84 MDH en 2016, soit une hausse de 18,49%.

EVOLUTION
DES PROVISIONS
MATHÉMATIQUES (en MDH)



Accidents de la Circulation

EVOLUTION DU NOMBRE DE DOSSIERS RENTES ET DES INDEMNITÉS REÇUES



Baisse de 6,71% des indemnités reçues

En 2017, la CNRA a reçu 3.320 dossiers Accidents de la Circulation contre 3.483 dossiers en 2016 avec un montant d'indemnités de 129,49 MDH, contre 138,80 MDH un an auparavant, soit une baisse de 6,71%.

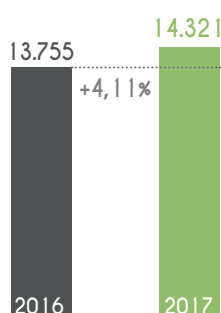
Hausse de 4,11% du nombre de bénéficiaires

Le nombre de crédientiers de rentes AC est passé de 13.755 en 2016 à 14.321 en 2017, en hausse de 4,11%. Les ayants droit mineurs, au nombre de 10.447, constituent la principale population bénéficiaire, soit environ 74%.

Hausse de 14,06% des prestations réglées

Le montant des prestations réglées, au titre de l'exercice 2017, s'élève à 140,55 MDH contre 123,22 MDH, un an auparavant, en hausse de 14,06%.

EVOLUTION DU NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES

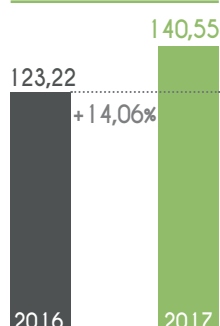


Hausse de 4,20% des provisions mathématiques

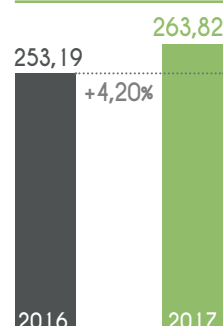
Le montant des provisions mathématiques de rentes AC, constitué au 31 décembre 2017, s'élève à 263,82 MDH contre 253,19 MDH en 2016, en hausse de 4,20%.

Le montant des indemnités capitalisées, au profit des victimes mineures jusqu'à leur majorité, s'établit à 89,69 MDH contre 80,35 MDH, en hausse de 11,62% par rapport à l'année 2016.

EVOLUTION DES PRESTATIONS RÉGLÉES (en MDH)



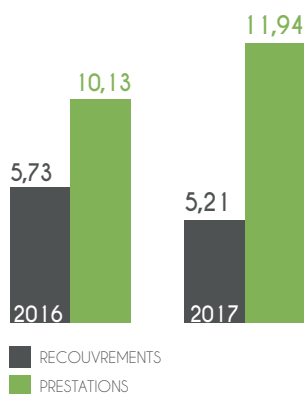
EVOLUTION DES PROVISIONS MATHÉMATIQUES (en MDH)



Gestion pour compte de tiers

Activité «Retraite & Prévoyance»

EVOLUTION
DES RECOUVREMENTS
ET PRESTATIONS CRAC (en MDH)



CRAC : Caisse de Retraite de l'Ordre des Avocats de Casablanca

Au terme de l'exercice 2017, il a été procédé à l'immatriculation de 67 avocats portant ainsi le nombre total des avocats affiliés à la CRAC à 3.691.

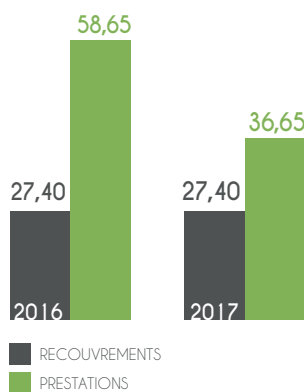
Les recouvrements de l'exercice 2017 s'élèvent à 5,21 MDH, contre 5,73 MDH en 2016.

Au niveau des prestations, 82 pensions ont été liquidées au cours de cet exercice : 76 pensions de retraite, 1 pension de décès et 5 dossiers de capital.

Les arrrages de pensions réglés au cours de l'exercice 2017 ont atteint 11,94 MDH, contre 10,13 MDH en 2016.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion, représentant 3% des cotisations de l'exercice 2017, s'élève à 0,16 DH (HT). Quant au montant total de charges supportées par cette gestion, il s'élève à 0,45 MDH.

EVOLUTION
DES RECOUVREMENTS
ET PRESTATIONS RRMCR (en MDH)



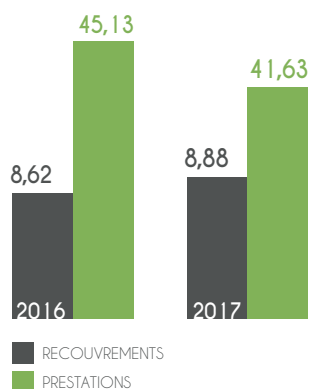
RRMCR : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Représentants

Au 31 décembre 2017, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 27,40 MDH soit le même montant perçu en 2016.

Les pensions payées en 2017 se chiffrent à 36,65 MDH, contre 58,65 MDH en 2016, réglées au profit de 721 bénéficiaires.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion, en 2017, s'élève à 0,11 MDH (HT). Quant au montant total de charges supportées par cette gestion, il s'élève à 1,17 MDH.

EVOLUTION
DES RECOUVREMENTS
ET PRESTATIONS RRMCC (en MDH)



RRMCC : Régime de Retraite des Membres de la Chambre des Conseillers

Au 31 décembre 2017, le montant des cotisations et contributions reçues s'élève à 8,88 MDH contre 8,62 MDH en 2016.

Les pensions payées en 2017 se chiffrent à 41,63 MDH contre 45,13 MDH en 2016, réglées au profit de 354 bénéficiaires.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion, en 2017, s'élève à 0,13 MDH (HT). Quant au montant total de charges supportées par cette gestion, il s'élève à 0,52 MDH.

Activité «Rentés»

Rentes AT/SAHAM ASSURANCE

Dans le cadre d'une convention de gestion, la CNRA gère un portefeuille de rentes AT pour le compte de la Compagnie SAHAM Assurance.

Au cours de l'exercice 2017, il a été procédé au paiement d'un montant total de rentes de 9,33 MDH en faveur de 3.955 rentiers.

En contrepartie des services rendus, la commission de gestion se chiffre au 31 décembre 2017 à 0,75 MDH (HT). Quant au montant total des charges supportées par cette gestion, il s'élève à 0,16 MDH.

Gestion des Fonds du Travail

La CNRA a pris en charge, à partir du 1^{er} juillet 2013, la gestion des Fonds du Travail: Fonds de Majoration des Rentes, Fonds de Solidarité des Employeurs et Fonds de Garantie.

Durant l'année 2017, la CNRA a procédé au paiement d'un montant de 225,80 MDH, soit 9,80% de plus que l'année dernière, au profit de 38.972 bénéficiaires. Ce montant est réparti comme suit :

- Fonds de majoration des rentes pour un montant de 224,16 MDH, soit 99% du total des sommes réglées ;
- Fonds de Garantie pour un montant de 1,55 MDH ;
- Fonds de Solidarité des employeurs d'AT et MP pour un montant de 0,1 MDH.

Dans le cadre de la gestion administrative de ces Fonds, la CNRA a engagé, en 2017, un montant total de charges de 14,53 MDH (HT).

Gestion du contentieux des Charbonnages du Maroc

Suite à la décision de la liquidation des CDM, une convention a été conclue en date du 28/05/2004 liant le Ministère chargé des Finances, le Ministère chargé de l'Énergie et des Mines, l'Office National des Hydrocarbures et des Mines (ONHYM) et la CNRA, et ce, afin de préserver et garantir les droits des ex-employés CDM, victimes d'accidents du travail et/ou de maladies professionnelles.

En plus de la gestion des rentes relatives aux victimes des accidents du travail et de maladies professionnelles, la CNRA assure le suivi des procédures judiciaires au niveau du Tribunal de Première Instance (TPI) et de la Cour d'Appel (CA) d'OUJDA.

Au niveau du Tribunal de Première Instance, le nombre de dossiers jugés en 2017 s'élève à 2.014 dossiers, soit 54,69% de plus que l'année dernière, réparti comme suit :

- 743 dossiers réglés suite à une conciliation entre les parties,
- 201 dossiers rejetés et classés,
- 1.070 dossiers jugés avec réparation.

En 2017, la CNRA a procédé au paiement d'un montant total de frais de justice de 0,48 MDH et au règlement des honoraires relatifs aux avocats mandatés, d'un montant total de 0,75 MDH.

Le montant des arrérages payés s'élève à 10,05 MDH au profit de 1.341 bénéficiaires.

En contrepartie de la gestion administrative de ce fonds, la CNRA a supporté, en 2017, un montant total de charges de 2,52 MDH (HT) devant être facturé.

Gestion des pensionnés de REDAL

En vertu de l'accord conclu entre la CNRA et REDAL, relatif à la gestion pour compte des droits des pensionnés non transférés au RCAR, annexé à la convention du 7 janvier 2014 entre REDAL, l'Autorité Déléguée et la Caisse de Dépôt et de Gestion, la CNRA a pris en charge :

- Le paiement, pour le compte de REDAL, des prestations de retraite, d'invalidité et de réversion ainsi que des allocations familiales au profit des pensionnés;
- La gestion, pour le compte de REDAL, de certaines opérations de gestion.

En 2017, la CNRA a procédé au paiement d'un montant de 93,49 MDH au profit de 1.123 bénéficiaires.

Le montant des frais de gestion, arrêté à 3% HT des prestations de retraite garanties par REDAL et servies aux bénéficiaires, s'élève à 1,4 MDH (HT). Quant au montant total de charges supportées par cette gestion, il s'élève à 0,3 MDH.

Activité «Flux Sociaux»

Gestion du Fonds d'Entraide Familiale

Durant l'année 2017, la CNRA a pris en charge 5.277 dossiers relatifs à 8.839 bénéficiaires.

S'agissant des avances accordées, le montant total payé au cours de cette période est de 58,24 MDH, servies au profit de 17.806 bénéficiaires rattachés à 10.219 dossiers.

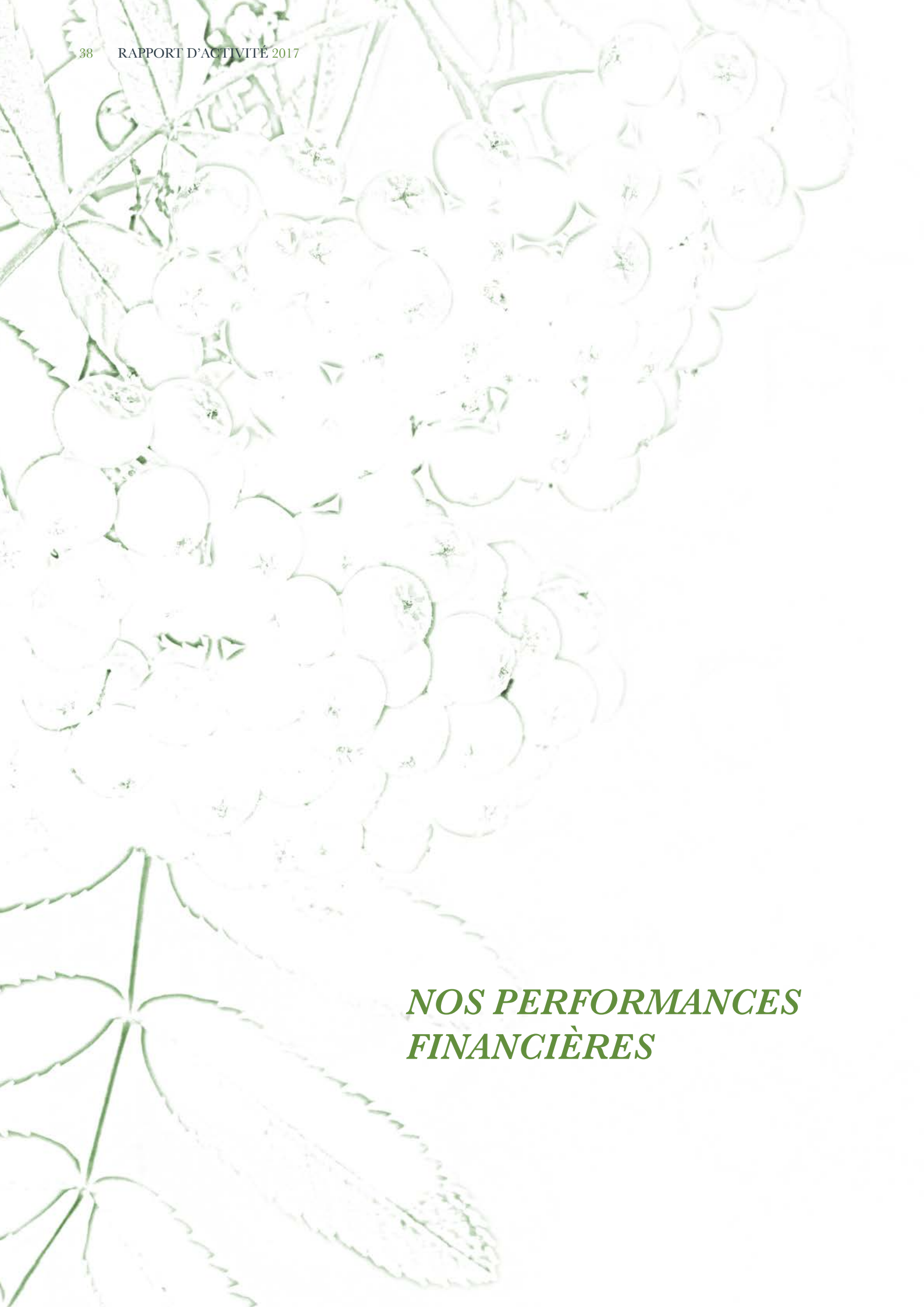
Dans le cadre de la gestion administrative de ce Fonds, la CNRA a engagé, en 2017, un montant total de charges de 1,12 MDH (HT).

Aide aux veuves : Daam AL Aramil

En vertu de la convention passée entre l'État et la CNRA, cette dernière s'est vue confier la gestion et le paiement de l'aide directe au profit des veuves en situation de précarité ayant des enfants mineurs à charge.

Au 31/12/2017, la CNRA a pris en charge un cumul de 18.013 dossiers correspondant à 32.951 bénéficiaires. En 2017, le montant des aides payées a atteint 518,94 MDH, contre 376,49 MDH en 2016, en hausse de 37,84%. Le nombre de bénéficiaires correspondant est passé de 100.312 orphelins en 2016 à 126.502 en 2017, soit une hausse de 26,11%.

Pour la gestion administrative de cette prestation, la CNRA a engagé, en 2017, un montant total de charges de 9,63 MDH (HT).



***NOS PERFORMANCES
FINANCIÈRES***

**PRINCIPAUX
INDICATEURS**

TOTAL BILAN

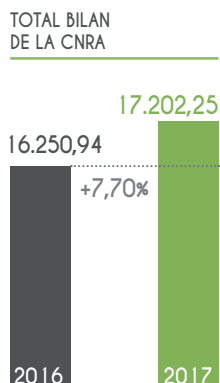
17.202,25 MDH

RÉSULTAT

200,10 MDH

Bilan

Au 31 décembre 2017, le total bilan de la CNRA a totalisé un montant de 17.202,25 MDH contre 16.250,94 MDH en 2016, soit une augmentation de 5,85%.



PASSIF

Le financement permanent, qui représente 97,30% du passif, est ventilé comme suit :

- Les capitaux propres, constitués du report à nouveau et du résultat net de l'exercice, s'élèvent à 690,90 MDH contre 490,81 MDH, en hausse de 40,77%.
- Les provisions et réserves, qui constituent les engagements actuariels de la CNRA envers ses assurés, atteignent un montant de 16.046,89 MDH contre 15.290,72 MDH un an auparavant, soit une hausse de 4,95%. Ces provisions, qui représentent 93,28% du total bilan, sont constituées de :
 - Provisions mathématiques : 15.318,56 MDH
 - Provisions pour rentes à payer : 355,68 MDH
 - Provisions pour renforcement des PM : 261,72 MDH
 - Fonds indemnités AC et autres provisions : 110,93 MDH

Le passif circulant s'élève à 464,47 MDH contre 463,96 MDH en 2016, constitué essentiellement de :

- Dettes du passif circulant qui s'élèvent à 463,96 MDH contre 468,90 MDH en 2016, en baisse de 1,05% ;
- Provisions pour risques et charges qui s'élèvent à 0,51 MDH, restant inchangées par rapport à l'exercice précédent.



ACTIF

L'actif immobilisé représente 89,56% du total actif et est constitué des :

- Immobilisations en non-valeur : 1,80 MDH
- Immobilisations corporelles : 86,97 MDH
- Immobilisations incorporelles : 6,85 MDH
- Les immobilisations financières (autres que placements) sont passées de 15,45 MDH en 2016 à 12,62 MDH en 2017, en baisse de 18,30%. Ces immobilisations sont constituées essentiellement de prêts accordés au personnel.
- Les placements, en hausse de 5,73% par rapport à l'exercice précédent, se chiffrent à 15.298,10 MDH et constituent 88,93% du total de l'actif. Ces emplois sont représentés, en majorité, d'obligations, bons et titres de créances négociables. Le portefeuille Caisse Interne de Retraite OCP représente plus de la moitié des placements (59%).

L'Actif Circulant (hors trésorerie) s'élève à 762,74 MDH contre un montant de 804,17 MDH en 2016. Il est constitué en majorité des créances des gestions propres pour 234,57 MDH et des comptes de régularisation actif, pour 505,69 MDH.

Au 31 décembre 2017, **la trésorerie** (Actif) a atteint 1.033,19 MDH contre 864,61 MDH en 2016, en hausse de 19,53%.

Compte des Produits & Charges

Le total des produits de la CNRA a atteint, en 2017, un montant de 2.100,05 MDH contre 2.108,02 MDH, un an auparavant, soit une baisse de 0,38%. Quant au total des charges, il est passé de 1.998,99 MDH en 2016 à 1.902,59 MDH en 2017, enregistrant une baisse de 4,82%.

PRODUITS (en MDH)	2.100,05
Cotisations, primes et capitaux constitutifs	1.335,15
Produits de placements	733,58
Revenus de placements	611,31
Intérêts sur dépôt et prêts	18,51
Profits sur réalisation valeurs placements	103,49
Décote	0,27
Autres produits	30,93
CHARGES (en MDH)	1.902,59
Prestations réglées	1.016,12
Dotations des Provisions Techniques	746,82
Frais Généraux	91,42
Charges de placements	45,22
Charges d'intérêts	3,45
Pertes sur réalisation des Placements	26,79
Frais de gestion des placements	21,35
Dotations sur placements	-
Autres charges de placements	0,38
Amortissement surcote	-6,76
Charges non techniques non courantes	-
Résultat	200,10

S'agissant du résultat de l'exercice, il s'est soldé par un résultat bénéficiaire de 200,10 MDH, contre 112,04 MDH en 2016, soit une hausse de 78,6%, impactée directement par l'excédent financier.

Bilan Synthétisé

au 31/12/2017 (en Mdh)

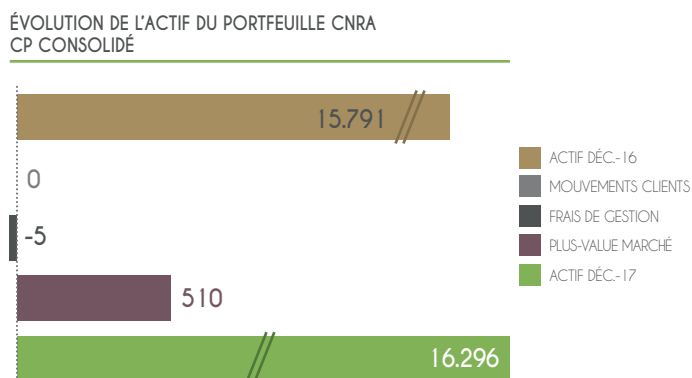
ACTIF	2017	2016
ACTIF IMMOBILISE	15 406,32	14 582,37
Immobilisations en non valeurs	1,79	2,69
Immobilisations corporelles	86,97	87,77
Immobilisations incorporelles	6,85	6,83
Immobilisations financières (autres que placements)	12,62	15,45
Placements	15 298,09	14 469,63
ACTIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)	762,74	804,17
Part des cessionnaires dans les provisions techniques	-	-
Créances de l'actif circulant	762,74	804,17
TRÉSORERIE	1 033,19	864,41
Trésorerie actif	1 033,19	864,41
TOTAL	17 202,25	16 250,94

PASSIF	2017	2016
FINANCEMENT PERMANENT	16.737,78	15.781,53
Capitaux propres	690,90	490,81
Dettes de financement	-	-
Provisions et réserves	16.046,88	15.290,72
PASSIF CIRCULANT	464,47	469,41
Dettes du passif circulant	463,96	468,9
Provisions pour risques et charges	0,51	0,51
TRÉSORERIE	-	-
TOTAL	17.202,25	16.250,94

Gestion financière

La CDG opère une stratégie d'investissement basée sur le principe LDI permettant une adaptation dynamique et méthodique de la stratégie d'investissement avec la conjoncture du marché et les spécificités actuarielles des régimes de retraite, garantissant ainsi l'intérêt et la pérennité des Fonds et régimes gérés et permettant à la CDG de contribuer efficacement à la dynamique de développement économique et social du Royaume.

Situation du portefeuille consolidé



A fin 2017, les portefeuilles CNRA Comptes Propres affichent un encours de 16,2 milliards de dirhams, en augmentation de +0,51 milliards de dirhams par rapport à fin 2016. Cette variation est expliquée par un résultat marché positif de +510 MDH.

Les achats opérés sur les portefeuilles CNRA Comptes Propres ont concerné le segment long terme en adossement au benchmark des portefeuilles. Ces achats ont été optimisés sur toute l'année selon la profondeur du marché sur ce segment. Les portefeuilles affichent en consolidé une durée de 8,84 pour un rendement actuariel de 3,45%.

Performance

La performance nette des portefeuilles CNRA Comptes Propres s'élève à +3,15% à fin 2017. La performance cumulée par effet coupon a été réduite par l'impact négatif de la hausse du taux sur le segment long terme.

